

# Comment promouvoir le dynamisme économique des espaces ruraux ?

## Déclaration du groupe de la CFE-CGC

La métaphore utilisée en 1947 par le géographe Jean-François Gravier, dans son ouvrage de référence « Paris où le désert français », semble faire écho à l'avis aujourd'hui examiné par notre assemblée. Si le pouvoir d'attraction de la métropole parisienne était alors prédominant, notamment en termes démographique et de déséquilibre en résultant avec le reste du territoire français, force est de constater que ce même phénomène se reproduit aujourd'hui dans les régions avec leurs grandes métropoles. Ainsi la question du devenir des territoires ruraux de notre pays reste entière.

Dans un monde de plus en plus urbanisé, tout le mérite de l'excellent travail fait par le rapporteur aura été de démontrer, s'il en était encore besoin, que les territoires ruraux constituent une richesse essentielle de notre pays : foncier, patrimoine, culture, mais aussi savoir-faire et intelligences locales.

Pour autant, les constats sont durs car nous assistons depuis trop longtemps à la dégradation de la situation dans notre monde rural et à la profonde désespérance qui l'accompagne parfois. Absence d'une véritable politique d'aménagement du territoire et de desserte des espaces ruraux, prix agricoles qui n'ont jamais été aussi bas, non remplacement des commerçants et artisans partis ou à la retraite, disparition des services publics de proximité et difficulté d'implantation de ceux en réseaux : tout concourt au sentiment d'un abandon généralisé de nos campagnes.

Mais, force est de constater également que l'exode rural n'apparaît plus comme une réalité inexorable. Bien au contraire, nous assistons depuis plusieurs années à un renouveau démographique des espaces ruraux. Aboutissant aujourd'hui à distinguer dans nos campagnes les anciens des « néo » ou encore les « rurbains ». Au vu de l'avis, si l'on étudie plus en détail ce phénomène, on constate que la croissance la plus importante est précisément celle des espaces périurbains. Il s'agit en l'occurrence des communes éloignées de cinq à trente kilomètres d'un pôle urbain.

À partir de ces constats dressés, la CFE-CGC tient à souligner la qualité des préconisations formulées car l'enjeu de demain est bien d'apporter des services de proximité à cette population rurale souvent habituée à la concentration et à la rapidité des services de la ville et qui n'a souvent d'autre choix aujourd'hui que de se déplacer dans les centres-villes. Ajoutons à cela les facteurs

exogènes incontournables que sont l'évolution du prix des hydrocarbures et l'essor perceptible d'une conscience écologique, qui rendent ces besoins d'autant plus urgents à satisfaire.

Aussi, la CFE-CGC partage l'enjeu de ce qu'elle considère comme la véritable problématique de demain se cachant derrière ces différents sujets, c'est celle de la mobilité : comment concilier des déplacements domicile-travail de plus en plus longs avec des modes de transport plus sécurisés et durables ? L'avis donne des pistes de réponse encourageantes avec l'économie du partage.

Enfin, il convient de souligner qu'il faudra privilégier réellement la voie du terrain à celle de l'administration technocratique et prendre en considération tous ceux, des villes ou des champs, dont l'identité est intimement liée à ces territoires, aux valeurs qu'ils portent, aux richesses qu'ils apportent, et qui sont solidaires de ce pacte territorial français dont manque aujourd'hui notre pays.

La CFE-CGC a voté l'avis.